

Poursuite du processus de notification auprès de l'Autorité de la concurrence de la prise de contrôle exclusif de Monoprix par Casino

Casino a formellement notifié la prise de contrôle exclusif de Monoprix auprès de l'Autorité de la concurrence le 7 janvier 2013. La première phase d'examen du dossier a débuté le 6 février 2013 lorsque l'Autorité de la concurrence a considéré le dossier comme complet.

Ainsi que cela avait été prévu, l'Autorité de la concurrence a considéré, à l'issue de cette première phase d'examen le 12 mars 2013, que le dossier nécessite l'ouverture d'une étude approfondie dite de phase 2, qui permettra à Casino d'exposer tous ses arguments auprès de l'Autorité.

Le groupe Casino prend note de la volonté exprimée par l'Autorité de la concurrence de profiter de cette deuxième phase pour apprécier la pression concurrentielle exercée par les autres formes de commerce alimentaire ainsi que par les hypermarchés de la proche banlieue sur les magasins situés dans Paris.

L'ouverture en phase 2 est une étape préalable à la prise de contrôle exclusif de Monoprix par Casino. Cette phase devrait prendre quelques mois, conformément aux délais légaux, et la décision de l'Autorité de la concurrence devrait être obtenue, comme annoncé précédemment, dans le courant de l'été.

CONTACTS ANALYSTES ET INVESTISSEURS

Régine GAGGIOLI – Tél : +33 (0)1 53 65 64 17
rgaggioli@groupe-casino.fr

ou

+33 (0)1 53 65 64 18
IR_Casino@groupe-casino.fr

DIRECTION COMMUNICATION EXTERNE GROUPE

CONTACTS PRESSE

Aziza BOUSTER

Tél : +33 (0)1 53 65 24 78

Mob : +33 (0)6 08 54 28 75

abouster@groupe-casino.fr

IMAGE 7

Grégoire LUCAS

Tél : +33 (0)6 71 60 02 02

glucas@image7.fr